
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 6 décembre 2016 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

PRÉSENCES :

CA16 08 0655

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 décembre 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

ADOPTÉ

CA16 08 0656

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0657

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA16 08 0658

Première période de questions du public, à 19 h 33

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Julie Picard, 1623, rue de l'Everest:

- Précise que sa cour arrière donne dans le stationnement de Bombardier et que depuis le démantèlement de la clôture de Bombardier, les terrains sont ouverts.
- Elle demande de faire monter un muret de rétention et les services d'un architecte paysagiste pour déposer une demande conforme.

Monsieur Jacques Ruest, 750, rue Parent

- Demande si c'est vrai que chaque arrondissement doit se prononcer sur l'indexation des rentes des retraités;
- S'informe également sur le règlement sur les pitbulls et demande de réglementer sur les coyotes dont la présence a été remarquée à Saint-Laurent.

Monsieur Michel Rondeau, 1395, rue Filion :

- Remercie le conseil d'arrondissement pour l'adoption du nouveau règlement sur le zonage (RCA08-08-0001-88) relatif aux véhicules récréatifs.

Madame Irène Bouillère, 831, rue Saint-Germain

- Précise que des travaux se déroulent depuis début juin au poste de pompiers et pour l'aqueduc sur sa rue, causant des trous énormes entre les raccords, que le bonhomme bleu n'est plus au même endroit, que la végétation a souffert;
- De plus, elle ne croit pas que l'arrondissement pourra remettre le tout en état (genévrier de 7 mètre de haut);
- Demande de réduire l'intensité du nouvel éclairage du poste des pompiers.

Monsieur Mirlan Davletov, 1627, rue de l'Everest

- Voisin de madame Julie Picard qui a pris la parole plus tôt;
- Veut aplanir son jardin qui a un talus;
- Demande s'il peut couper les arbres qui lui appartiennent.

CA16 08 0659

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500031) :

CONSIDÉRANT	que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;
CONSIDÉRANT	que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;
CONSIDÉRANT	que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;
CONSIDÉRANT	qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2016, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce sixième jour de décembre deux mille seize.

CA16 08 0660

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378037 relatif au lancement de plusieurs appels d'offres faisant partie du Programme triennal d'immobilisations 2017.

ATTENDU la liste des projets constituant le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement ainsi que les montants d'investissements et les sources de financement associés à ces projets pour 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à certains appels d'offres de services professionnels de préparation de plans et devis, de surveillance et de contrôle qualitatif et travaux ainsi que d'utilisation des ententes-cadres nécessaires pour certains projets prévus au PTI 2017 de l'Arrondissement, présentés en pièce jointe au sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de plusieurs appels d'offres faisant partie du Programme triennal d'immobilisations 2017.

ADOPTÉ.

CA16 08 0661

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166685004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour accompagner les propriétaires de frênes privés dans leur action de préservation contre l'agrile du frêne pour l'année 2017.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour accompagner les propriétaires de frênes privés dans leur action de préservation contre l'agrile du frêne pour l'année 2017.

ADOPTÉ.

CA16 08 0662

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165369008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics de l'Arrondissement pour 2 ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics de l'Arrondissement pour 2 ans.

ADOPTÉ.

CA16 08 0663

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres dans l'Arrondissement pour une période de 2 ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres dans l'Arrondissement pour une période de 2 ans.

ADOPTÉ.

CA16 08 0664

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent pour les années 2017 à 2020.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Division des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Division des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent pour les années 2017 à 2020.

ADOPTÉ.

CA16 08 0665

Soumis sommaire décisionnel numéro 1161570001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction d'une partie de la toiture du bâtiment des Ateliers municipaux de l'arrondissement de Saint-Laurent, et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction d'une partie de la toiture du bâtiment des Ateliers municipaux de l'arrondissement de Saint-Laurent, et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ADOPTÉ.

CA16 08 0666

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'égavage cyclique pour une période d'un an.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour des travaux d'égavage cyclique pour une période d'un an.

ADOPTÉ.

CA16 08 0667

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549009 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2017.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2017.

ADOPTÉ.

CA16 08 0668

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378044 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation du volet 9 des projets retenus dans le cadre du programme d'accessibilité universelle pour le chalet du parc Caron.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières, pour le compte de la Division du soutien technique et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières, pour le compte de la Division du soutien technique et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation du volet 9 des projets retenus dans le cadre du programme d'accessibilité universelle pour le chalet du parc Caron.

ADOPTÉ.

CA16 08 0669

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour une période d'un an.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réparation de gazon et de pavé-uni, pour une période d'un an.

ADOPTÉ.

CA16 08 0670

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166766001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2017.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2017.

ADOPTÉ.

CA16 08 0671

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165369007 relatif au renouvellement du contrat pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'arrondissement - Soumission 13-13024.

ATTENDU la résolution CA13 080750 octroyant un contrat d'un montant maximal de 80 884,91 \$ à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de 3 ans;

ATTENDU que les documents d'appels d'offres prévoient que le contrat peut être prolongé, sur avis de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'arrondissement de Saint-Laurent, au montant de 27 244,48 \$, taxes incluses, pour une durée d'un an.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0672

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549011 relatif à la prolongation du contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2017 - Soumission 13-12748.

ATTENDU la résolution CA13 080196 octroyant un contrat de 222 133,06 \$ à Techniparc (9032-2454 Québec inc) pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football de l'Arrondissement- Soumission 13-1274.

ATTENDU que les documents d'appel d'offres prévoient la possibilité de prolonger le contrat sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une prolongation d'un an au contrat octroyé à firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour un montant maximal de 74 044,35 \$ taxes incluses, pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2017 - Soumission 13-12748;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0673

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679009 relatif à une dépense additionnelle pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée.

ATTENDU l'entente cadre avec la compagnie Carrière St-Jacques inc. en vigueur jusqu'au 31 mars 2017 pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée. - Entente 1109176.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 28 700 \$ en faveur de Carrière St-Jacques inc. pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2016, et une dépense de 125 000 \$ pour l'année 2017, selon l'entente cadre en vigueur jusqu'au 31 mars 2017 (entente 1109176) et selon la nouvelle entente qui entrera en vigueur le 1er avril 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0674

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163152011 relatif à une dépense additionnelle pour la modification et la mise à jour des documents reliés à un deuxième appel d'offres pour les travaux de réfection du parc Cousineau – Soumission 15-509

ATTENDU la résolution CA16 080008 octroyant à la firme Stantec Experts-conseils ltée le contrat pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection au parc Cousineau, pour un montant de 78 544,20 \$;

ATTENDU la résolution CA16 080424 rejetant la soumission pour la réalisation des travaux de réfection du parc Cousineau, et autorisant le retour en appel d'offres public;

ATTENDU que les documents doivent être révisés et mis à jour afin de retourner en appel d'offres public;

ATTENDU que cette révision n'était pas prévue au mandat initial et qu'elle représente des coûts supplémentaires;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 5 461,31 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Stantec Experts-Conseils ltée pour la modification et la mise à jour des documents reliés à un deuxième appel d'offres pour les travaux de réfection du parc Cousineau – Soumission 15-509.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0675

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378045 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux de réparation des branchements d'égouts - Soumission 16-518.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
R. Benoît Construction inc.	63 491,07 \$
Location Lordbec inc.	70 621,50 \$
Transport Mottillo et fils inc.	80 518,72 \$
Les entreprises JCGF inc.	80 660,20 \$
Construction Camara	95 373,78 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **R. Benoît Construction inc** le contrat pour l'exécution des travaux de réparation des branchements d'égouts, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 63 491,07 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0676

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058022 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux d'entrées de service d'aqueduc et de pose de bornes-fontaines pour l'année 2017 - Soumission 16-517.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Forage GM inc.	77 274,16 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Forage GM inc** le contrat pour la réalisation des travaux d'entrées de service d'aqueduc et de pose de bornes-fontaines pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 77 274,16 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0677

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166673009 relatif à une dépense additionnelle pour l'ajout de pages dans le bulletin de décembre 2016 – Soumission 14-14046.

ATTENDU la résolution CA15 080766 adoptée le 1er décembre 2015 et autorisant la prolongation du contrat en faveur de 9027-6502 Québec Inc. (Imprimerie F.L. Chicoine) pour un montant maximal de 98 965,34 \$ pour l'impression des publications 2016 - Soumission 14-14046 ;

ATTENDU que l'Arrondissement désire ajouter 8 pages dans l'édition du mois de décembre 2016 afin de publier un cahier spécial dédié au développement économique et au calendrier 2017 des collectes des matières résiduelle;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 3 732,09 \$ à la firme 9027-6502 Québec Inc. (Imprimerie F.L. Chicoine) pour l'ajout de pages dans le bulletin de décembre 2016.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0678

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164430008 relatif à une modification accessoire au contrat octroyé à Outils industriels Montréal inc. pour l'acquisition d'équipements industriels pour le Complexe sportif - Soumission 15-14676.

ATTENDU la résolution CA15 080711 adoptée le 3 novembre 2015 octroyant des contrats de 7 775,54 \$ à Avenue Ltée, de 20 044,88 \$ à Tenaquip limitée et de 47 068,62 \$ à Outils industriels Montréal inc. pour l'acquisition d'équipements industriels pour le futur Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU que la construction du Complexe sportif accuse un retard significatif et n'est pas terminée à ce jour, et que la date de livraison de la commande a dû être repoussée à plusieurs reprises au cours de la dernière année;

ATTENDU que depuis l'octroi, les coûts des équipements industriels et leur transport ont subi une hausse de 3 %;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une modification accessoire de 1 239,45 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Outils industriels Montréal inc. pour l'acquisition d'équipements industriels pour le Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 15-1467 ;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0679

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146016 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien pour les quatre bâtiments certifiés ISO 14001 de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour les années 2017 à 2019 - Soumission 16-15482.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Révolution Environmental Solutions LP	271 122,55 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Révolution Environmental Solutions LP** le contrat pour le service de collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien pour les quatre bâtiments certifiés ISO 14001 de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour les années 2017 à 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **271 122,55 \$**, sous la supervision de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0680

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679010 visant à offrir aux autres arrondissements, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), nos services dans le traitement de nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

ATTENDU le projet de la Ville de Montréal visant l'acquisition et le partage opérationnel de quatre appareils mécanisés pour colmater les nids-de-poule sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU que les objectifs visés sont l'optimisation des opérations de colmatage et la réduction des délais d'intervention de façon à améliorer l'état général de la chaussée;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, le territoire de la Ville de Montréal a été divisé en quatre zones et dans chacune de ces zones, un arrondissement a été identifié pour être le prestataire de services auprès de ses arrondissements partenaires;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite offrir ses services de colmatage mécanisé de nids-de-poule aux arrondissements de sa zone, selon une entente établie avec ceux-ci, à savoir : Ahuntsic-Cartierville, Île-Bizard-Ste-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Villeray-St-Michel-Parc Extension;

ATTENDU l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) aux arrondissements identifiés par la Ville comme étant l'une des quatre zones, à savoir : Ahuntsic-

Cartierville, Île-Bizard-Ste-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Villeray-St-Michel-Parc Extension des services de traitement de nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

ADOPTÉ.

CA16 08 0681

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166909007 relatif à l'accréditation de dix-neuf organismes communautaires actifs sur le territoire de Saint-Laurent, à l'octroi d'une somme de 613 010 \$ pour les années 2017, 2018 et 2019 en soutien à leur mission de base, à l'approbation de soutien technique et matériel et à l'autorisation de procéder à la signature des conventions qui s'y rattachent, le cas échéant.

ATTENDU que le 1^{er} décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent, résolution CA15 080779;

ATTENDU que cette politique remplace dès le 1^{er} janvier 2017, la Politique des dons, octrois et subventions de 2003 et qu'elle précise les modalités d'accréditation des organismes et définit les paramètres d'attribution du soutien financier, matériel et technique;

ATTENDU que vingt organismes communautaires à but non lucratif ont déposé une demande d'accréditation pour 2017-2018-2019 et que dix-neuf d'entre eux répondent aux conditions d'admissibilité;

ATTENDU que cette accréditation est accompagnée d'un soutien financier, technique et matériel pour la mission de l'organisme;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'accréditation de dix-neuf organismes communautaires actifs sur le territoire de Saint-Laurent;
- 2.- D'octroyer à ces dix-neuf organismes communautaires, une somme de 613 010 \$ à être répartie entre eux et ce, pour les années 2017, 2018 et 2019, en soutien à leur mission de base, ainsi qu'un soutien technique et matériel;
- 3.- D'approuver la signature par le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, des conventions établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0682

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299045 relatif à une subvention à la Corporation culturelle latino-américaine de l'Amitié (COCLA) pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 5 000 \$ à la Corporation culturelle latino-américaine de l'Amitié (COCLA) en soutien à sa mission et à sa programmation régulière pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0683

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166275008 relatif à une demande de subvention au Club de natation de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU que cette subvention est complémentaire à la subvention de 20 200 \$ octroyée au début de 2016;

ATTENDU que le soutien de nos organismes accrédités est essentiel à la réalisation de notre mission en vertu de notre politique de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 7 853 \$ au Club de natation de Saint-Laurent complémentaire à celle de 20 200 \$ octroyée au début de 2016 ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0684

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299044 relatif à un don à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0685

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299046 relatif à un don à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0686

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299047 relatif à un don à l'organisme Accueils au cœur de l'enfance dans le cadre de sa guignolée annuelle pour son centre de pédiatrie sociale, édition 2016.

ATTENDU les critères et balises du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'organisme Accueils au cœur de l'enfance dans le cadre de sa guignolée annuelle pour son centre de pédiatrie sociale, édition 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0687

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1163984015).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 octobre et le 29 novembre 2016, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 29 novembre 2016, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA16 08 0688

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160664008 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

- Soirée bénéfice de Noël, le vendredi 25 novembre 2016 au Centre des loisirs de Saint-Laurent Centre des femmes de Saint-Laurent - 2 billets à 30 \$

Total :

60 \$

2.- D'autoriser la ratification relative au remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0689

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547121 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1740, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge latérale.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20161102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1740, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet

l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en empiétant dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis le 23 novembre 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0690

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547122 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1740, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. j) de la séance tenue le 9 novembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA -20161107);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1740, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 tel que les plans soumis le 23 novembre 2016.

Les murs seront recouvert de brique rouge telle qu'existante de la compagnie Webster et du fibrociment couleur « Grey Slate » de la compagnie James Hardie, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0691

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547118 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2150, rue Kenneth-Patrick dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la localisation d'accessoires de piscine sans respecter toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20161104);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2150, rue Kenneth-Patrick dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation d'accessoires de piscine sans respecter toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0692

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547119 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2154, rue Kenneth-Patrick dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet localisation d'accessoires de piscine sans respecter toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des

dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20161105);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2154, rue Kenneth-Patrick dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation d'accessoires de piscine sans respecter toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0693

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547120 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2446, rue des Équinoxes dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la localisation d'accessoires de piscine sans respecter toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. a) du procès-verbal de la séance tenue le 9 novembre 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20161106);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2446, rue des Équinoxes dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation d'accessoires de piscine sans respecter toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de fournir la lettre d'acceptation du propriétaire des terrains adjacents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0694

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547124 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1115, rue Saint-Germain dans la zone H16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 9 novembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160409);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1115, rue Saint-Germain dans la zone H16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que les plans soumis le 21 novembre 2016.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge similaire à celle existante, de déclin de bois de couleur naturelle de la compagnie Maibec pour les portions arrière et latérale des murs du deuxième étage, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur ardoise antique de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0695

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547125 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 2060, rue du Collège dans la zone H15-078 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. k) de la séance tenue le 9 novembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161108);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 2060, rue du Collège dans la zone H15-078 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts de brique rouge telle qu'existante de la compagnie Redland et du déclin d'aluminium de couleur blanche de la compagnie Kaycan, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0696

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547127 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 774, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. o) de la séance tenue le 9 novembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161111);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 774, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0697

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547128 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement situé au 1015, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. m) de la séance tenue le 9 novembre 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20161010);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement situé au 1015, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés en date du 30 novembre 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0698

Le règlement numéro RCA08-08-0001-94 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1164903001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2016, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (CA16 080637);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-94 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA16 08 0699

Le règlement numéro RCA08-08-0001-96 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1164152021).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2016, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (CA16 080640);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-96 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA16 08 0700

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-97 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1167154001).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-97 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 19 décembre 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA16 08 0701

Le règlement numéro RCA16-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2017 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1163231016).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2016, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement (CA16 080641);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA16-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉ.

CA16 08 0702

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur les tarifs.

ADOPTÉ

CA16 08 0703

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant le financement d'un montant de 3 857 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement.

ADOPTÉ

CA16 08 0704

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant le financement d'un montant de 4 950 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

ADOPTÉ

CA16 08 0705

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur les Sociétés de développement commercial.

ADOPTÉ

CA16 08 0706

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial.

ADOPTÉ

CA16 08 0707

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950030 relatif à la l'abolition, la création, la prolongation de postes et de banques d'heures dans des emplois de fonctionnaires.

ATTENDU que le poste permanent de préposé au soutien administratif (emploi 792840 / numéro poste 36559), à la Division Ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe devient vacant à la suite de la promotion permanente de son détenteur et qu'il y a lieu de créer un poste de préposé au budget (emploi 744420) qui est davantage relié aux tâches de cet emploi;

ATTENDU la refonte majeure des programmes de l'Association de hockey de Saint-Laurent et son jumelage avec deux associations ne permettant pas au club d'assurer la charge des marqueurs qui assurent le suivi des résultats des matchs de hockey mineur, il convient de créer une banque d'heures dans l'emploi de marqueur - hockey (emploi 711000)) à la Division Sports et installations - section sports de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement;

ATTENDU que les étapes de la consultation citoyenne ainsi que de l'exercice d'idéation du plan prioritaire 2014-2017 de l'arrondissement permettent maintenant de passer à l'étape de l'analyse et de la rédaction de la politique de développement culturel et que pour ce faire, il convient de prolonger le poste temporaire d'agent de liaison – organisme public;

ATTENDU qu'afin de poursuivre les travaux reliés au plan de foresterie et de biodiversité, particulièrement quant au maintien et à la poursuite des actions prévues au plan initial, il convient de créer un poste temporaire d'inspecteur, horticulture et arboriculture pour l'année 2017, à la Division parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics et une banque de 1872 heures dans la fonction col bleu élagueur (emploi 601480) pour l'année 2017.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste permanent de préposé au soutien administratif (emploi 792840 / numéro poste 36559) devenu vacant et de créer un poste de préposé au budget (emploi 744420) à la Division Ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe;
- 2.- De créer une banque d'heures dans l'emploi de marqueur - hockey (emploi 711000) à la Division Sports et installations - Section sport de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement, ne dépassant pas le 30 juin 2017;
- 3.- De prolonger le poste temporaire d'agent de liaison, organismes culturels - politique de développement culturel, pour une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2017, afin de réaliser les étapes finales en vue d'un dépôt en 2017 (emploi 706510 / numéro poste 65413), à la Division culture et bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement;
- 4.- De créer un poste temporaire d'inspecteur, horticulture et arboriculture pour l'année 2017, à la Division parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics, ainsi qu'une banque de 1872 heures dans la fonction col bleu élagueur (emploi 601480) pour l'année 2017.

ADOPTÉ.

CA16 08 0708

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950031 relatif à la prolongation d'un poste temporaire de conseiller planification à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le retard de la livraison du Complexe sportif oblige à maintenir en poste l'actuelle conseillère en planification;

ATTENDU que la conseillère en planification agit comme experte du domaine dans la gestion des équipements requis pour la mise en service et agit également comme personne-pivot pour la coordination de l'installation des équipements nécessitant une expertise technique;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation d'un poste temporaire de conseiller planification à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger, pour une période d'au plus six mois ne dépassant pas le 30 juin 2017, le poste numéro 69261 - emploi 302240 de conseiller planification, actuellement occupé par Patricia Duthilleul, pour des besoins spécifiques à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

CA16 08 0709

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950032 relatif à la délégation au Comité exécutif du pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4).

ATTENDU que le Service de l'eau travaille depuis plus de trois ans, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements, au projet d'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout (projet Maxim'eau);

ATTENDU que ce projet vise une amélioration majeure des processus d'organisation, de planification et d'ordonancement des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout à travers trois volets, dont celui des volet ressources humaines;

ATTENDU que, bien qu'aucune évaluation directe n'ai été faite des employés de l'arrondissement, certaines lacunes importantes ont été identifiées à la Ville, sur le plan de la formation technique chez certains groupes, dont le manque de stabilité des employés dédiés à cette activité et le manque de procédures documentées et standardisées;

ATTENDU que de nouveaux descriptifs de fonctions seront incessamment déposés au Comité conjoint d'évaluation et que leurs modalités d'implantation devront faire l'objet de discussions avec le Syndicat des cols bleus regroupés;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

ADOPTÉ.

CA16 08 0710

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164152022 relatif à la nomination des membres suppléants pour le Comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (le « Règlement ») ainsi qu'en vertu du règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant, le Comité consultatif d'urbanisme (« CCU ») doit être composé de deux membres du Conseil et de quatre membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement;

ATTENDU qu'en cas d'absence d'un membre du conseil occupant le poste de président ou de vice-président, ce dernier peut être remplacé par un membre du conseil délégué par le Maire de l'arrondissement, ne siégeant pas au comité pour l'année en cours, en autant qu'une résolution soit adoptée pour nommer des membres suppléants;

ATTENDU que conformément au Règlement, l'ajout de membres suppléants au sein du CCU doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les conseillers Michèle D. Biron et Francesco Miele comme membres suppléants du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017;

ATTENDU que cette nomination est nécessaire à la poursuite des activités du CCU afin de garantir le quorum lors des réunions et assurer la représentativité du territoire;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer les conseillers Michèle D. Biron et Francesco Miele comme membres suppléants du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017.

ADOPTÉ

CA16 08 0711

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1163984014).

- Madame Michèle D. Biron, conseillère du district Normand-McLaren;
- Monsieur Maurice Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

ADOPTÉ

CA16 08 0712

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2016 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ

CA16 08 0713

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 53

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

Le conseiller Aref Salem parle des points suivants :

- rappelle que le 6 décembre est jour de commémoration de la tragédie à la Polytechnique;
- félicite l'Association des marchands de Décarie pour le travail accompli pour obtenir une Société de développement commercial (SDC);
- l'Orchestre Métropolitain sera à l'Église St-Sixte le 13 décembre prochain;
- souligne les fêtes de l'Hanoukka, du Mouloud et de Noël.

Le conseiller Francesco Miele mentionne ce qui suit :

- un stationnement incitatif est ajouté par l'AMT avec un service de navette au métro Du Collège pour diminuer le trafic en direction du Centre-Ville;
- meilleurs vœux à l'occasion des fêtes religieuses et du Nouvel An;
- la fête Noël sur glace se tiendra à l'aréna Raymond-Bourque le 11 décembre prochain.

La conseillère Michèle D. Biron offre ses souhaits de Joyeuses Fêtes, de bonheur, plaisir et de paix.

Le maire Alan DeSousa remercie les employés pour la réalisation des projets et leur souhaite un joyeux temps des fêtes. Il remercie, M. François Lapalme, directeur des Travaux publics, pour les décorations de Noël, dans les parcs et espaces publics.

CA16 08 0714

Deuxième période de questions du public, débute à 21 h 01

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Patrick Pietromonaco, 1625, rue de l'Everest

- Ne se sent pas en sécurité chez lui puisqu'on peut accéder à sa propriété par le stationnement de Bombardier.
- Questionne la demande d'obtention de permis pour l'abattage d'arbres.

ADOPTÉ

CA16 08 0715

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 07

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2017.
